

Décision

Générale

colonial

Décision n° 927 du 4 octobre 1951

n° 927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 octobre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de neuf mois, pour en jouir à Paris, est accordé à M. Maurel (Robert), ingénieur de 4e classe des T.P.E., qui a accompli le 29 septembre 1951 un séjour de trois ans clans le Territoire. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Paris sera délivrée à l'intéressé qui appartient au groupe II.